



Interets dus sur une soulte

Par **Mary**, le **20/11/2009** à **19:40**

Bonjour,

J'ai besoin d'un conseil, voilà mon problème : après un divorce prononcé il y a 5 ans, j'ai accepté que mon ex-mari me rembourse la moitié de ce qu'il me devait (vente d'une maison) dans un délai de 5 ans. Les actes stipulent que la soulte doit être réglée dans 1 délai de 5 ans maximum, ladite somme étant stipulée productive d'un intérêt annuel de 4,5 %. Les intérêts seront payales en même temps que le capital.

Voilà ma question : Quel est le mode de calcul ? les intérêts sont-ils capitalisés ?